

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA COMMUNE d'ECUELLES

Convocations envoyées le 23 novembre 2023

Séance du 01 décembre 2023
Ouverture de la séance 19h30

Présents : Mesdames CHOUET Annabelle-GUYENOT Odile- TARTARIN Isabelle, Madame OSSERE BONNOT Elisabeth, Messieurs CARLOT Guy- CHAPUIS Emilien- MATHY Romain -MICELI Gérard- REUVERS Jan – MORIN Ludovic

Absent excusé :

Madame TARTARIN Isabelle a été élu secrétaire de séance

Sous la présidence de M Guy CARLOT, Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré :
Approuve le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2023.

ORDRE DU JOUR :

1/ Admission en non-valeur :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal DECIDE d'approuver l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 3558.35 € au budget principal.

2/ Délégations signature

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'avoir donné des délégations de signatures concernant l'état civil et l'urbanisme.

Monsieur le Maire explique qu'au jour d'aujourd'hui, il est le seul à bénéficier d'une signature pour la gestion des fiances ainsi que pour la validation des mandats et des titres électroniquement.

Afin de ne pas bloquer la collectivité dans la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'une deuxième personne puisse obtenir une délégation de signature pour la gestion des finances et obtenir une signature DGFIP.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins une abstention) :

- ACCORDE la délégation des finances à Monsieur CHAPUIS Emilien (1^{er} adjoint)

3/Personnel communal

- Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder le RIFSEEP à Madame BELLON Céline (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel.)
- Le contrat de l'agent technique ne sera pas renouvelé. Le conseil municipal s'interroge sur l'embauche d'un nouveau cantonnier ou de faire appel à une entreprise paysagère. Il est décidé de relancer une recherche de candidature, si elle est infructueuse, la commune demandera l'intervention d'une entreprise.

4/ Compte rendu

- SPANC : 1 maison à risque. La commission assainissement se réunira en début d'année pour faire le point sur les raccordements des maisons à l'assainissement collectif.

- RPQS : hausse de la facture d'électricité avec l'usine d'ALLEREY SUR SAONE, hausse du contrat du délégataire de 7.2 %, des canalisations en PVC entre 1960 et 1970 doivent être surveillé pour contrôler le taux de chlorothalonil.

5/ Logement de la Cure

Proposition de changer tous les ouvrants pour 8337 € TTC ou uniquement la porte d'entrée pour 2 887.80 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de changer la porte d'entrée du logement de la cure pour un montant de 2 887.80 € TTC.

6/ Travaux bâtiment mairie

- Les travaux ont commencé. Le plancher de l'état est complètement abimé, la paroi qui sépare la salle du conseil et le secrétariat a dû être abattu au vu de ces différentes fissures, ainsi que des postes oubliés par l'architecte qui donne un plus valu de 22 405.83 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette plus-value de 22 405.83 € HT (3 abstentions). Il est décidé de demander un complément de DETR pour aider la commune à financer ces travaux.
- Monsieur le maire explique que la toiture du bâtiment mairie est bien plus abimé que prévu puisque nous constatons des infiltrations d'eau. (Tuiles abimés, faiblesses des chevrons.).

De plus, le carrelage du rez de chaussé est usé ainsi que les 3 marches qui permettent d'accéder à l'extérieur par la porte coté aire de jeux. De même, avant la remise en état de la place Jean Nicolle il serait judicieux de mettre en place une évacuation des eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte (1 abstention) ces travaux supplémentaires s'élèvent à 47 913.25 € HT
- RETINT l'entreprise PERNIN concernant le toit (24 154.80 € HT), l'entreprise GANDIN pour la création de 3 marches (3794.78 €), l'entreprise AMCR CARRELAGE pour le carrelage (9934.92 € HT) et l'entreprise GANDIN concernant l'évacuation des eaux (10 028.75 €)
- Autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint a signé tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.
- AUTORISE Monsieur le maire ou le 1^{er} adjoint a demandé les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux (Appel à Projet-DETR)
- DIT les travaux d'évacuation des eaux pluviales seront imputés au budget assainissement, article 21315 du budget 2024 (10 028.75 €) et que les crédits restants seront prévus à l'article 2131 du budget 2024 (37 884.50 € HT).

7/ Divers :

- Année blanche concernant toutes les manifestations sur ECUELLES (chasse aux œufs, repas des aînés, 14 juillet, ect...).
- La fibre est maintenant implantée sur tous le territoire de la commune. Pour rappel, le réseau cuivre sera démantelé en 2030 mais les fermetures techniques auront lieu avant. Dans le secteur, les premiers impactés sera la commune de SERMESSE en 2026. Les personnes qui n'auront pas souscrit à un contrat fibre se retrouveront sans téléphone ni internet.
- Le sous-préfet visite la commune le mercredi 20 décembre.
- Bulletin communal

Séance levée à 22h05

La secrétaire de Séance
Madame TARTARIN Isabelle



Le Maire
Guy CARLOT

